



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026

PROCES VERBAL N°39

Réunion plénière du 19 mai 2026

Lieu : Montivilliers

Président : Mr Thomas NIEMIER

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL - Dominique FONTAINE

Absence excusée : Mr Luc DUVAL

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

RECTIFICATIF du PV n°38 du 5 mai 2026 publié le 12 mai 2026

U15 D2 Poule C du 25 avril 2026

Match n° 55532855 : AS FAUVILLAISE (2) / US GODERVILLAISE (1)

Après contrôle

La commission supprime l'amende de 111€ pour forfait hors délai à AS FAUVILLAISE.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 30€ à AS FAUVILLAISE pour non-utilisation de la FMI.

ADOPTION PV

En l'absence d'observation le procès-verbal n°38 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

U18 D2 poule A du 21 mars 2026

Match n°55531721: ESM GONFREVILLE ORCHER (23) / US GODERVILLAISE (21)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 7 mai 2026 publié le 13 mai 2026.

Le dossier est transmis à la commission départementale de l'arbitrage et à la commission départementale des règlements et contentieux.

Rencontre du 29 avril 2026

U13 D1

Poule B

Match n° 55530912: GRPT ST AUBIN VIGOR (4) / US EPOUVILLE (4)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT ST AUBIN VIGOR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Numéro de maillot pas réglementaire : N°77).

U13 D4

Poule L

Match n°55532459: US ST THOMAS (2) / HAVRE CAUCRIAUVILLE S (7)

La commission inflige une amende de 30€ à US ST THOMAS pour non-utilisation de la FMI.

Journée du 02/05/2026

U18 D1

Poule B

Match n°55531312 : FC LE TRAIT DUCLAIR (21) / MONT SAINT AIGNAN FC (21)

La commission inflige une amende de 30€ à FC LE TRAIT DUCLAIR pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 40€ à FC LE TRAIT DUCLAIR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Feuille de match mal remplie, Manque le verso de la feuille de match, Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2 et du délégué).

U18 D2

Poule E

Match n°55532278 : AS MESNIEROISE (21) / NEUVILLE AC (21)

La commission inflige une amende de 10€ à AS MESNIEROISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage

(Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 1)

U15 D2

Poule A

Match n°55532711 : SAFRAN NORMANDIE SPORTS (1) / AS MONTIVILLIERS (2)

La commission inflige une amende de 10€ à SAFRAN NORMANDIE SPORTS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)

Poule K

Match n°55533437: GRPT ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC (5) / ST AUBIN FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et délégué)

U13 D1

Poule A

Match n°55530814 : MAISON QUARTIER GRIEU (4) / GRAND QUEVILLY (5)

Réserve d'avant match de GRAND QUEVILLY (5) non confirmée.

Poule B

Match n°55530903: OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (5) / SC FRILEUSE (3)

Match arrêté à la 48ème minute suite aux intempéries.

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de l'arbitrage du 4 mai 2026 publié le 7 mai 2026.

La rencontre est reportée au mercredi 13 mai 2026

Match n° 55530905: CS GRAVENCHON (4) / GRPT MOULIN ECALLES (4)

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

U13 D2

Poule A

Match n°55530938 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S (5) / CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à MUNICIPAUX LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55530939 : SC OCTEVILLE SUR MER (5) / OH TREFILERIE NEIGES (4)

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

Match n°55530940 : AS DE MONTIVILLIERS (3) / LE HAVRE FC 2012 (4)

La commission inflige une amende de 10€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule B

Match n°55530968: AS SASSETOT THEROULD (2) / CANY FC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule C

Poule D

Match n°55531025 : O PAVILLAIS (6) / US DE GRAMMONT (3)

La commission inflige une amende de 10€ à O PAVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule E

Match n°55531050 : FC BOOS (3) / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (4)

La commission inflige une amende de 10€ au FC BOOS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ au FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

U13 D3

Poule A

Match n° 55531079 : ROUEN SAPINS FC (4) / FUSC BOISGUILLAUME (3)

La commission inflige une amende de 10 € à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n° 55531080 : GCO BIHORELLAIS (6) / GRAND QUEVILLY FC (6)

La commission inflige une amende de 10 € à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule B

Match n°55531109 : GRAND COURONNE FC (3) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant2).

Poule C

Match n°55531134: MT ST AIGNAN FC (5) / A HOULMOISE BOND FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à MT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55531136: ISNEAUVILLE FC (4) / FC MONTIGNY VAULP (2)

La commission inflige une amende de 10 € à FC MONTIGNY VAULP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule D

Match n° 55531164: USF FECAMP (3) / US GODERVILLE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule E

Match n°55531235 : US LUNERAYSIENNE (2) / ES PLATEAU FOUC RAL (2)

La commission inflige une amende de 10 € à ES PLATEAU FOUC RAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

La commission inflige une amende de 10 € à US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Match n° 55531236 : FC DIEPPE (3) / AS OURVILLAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55531237 : AJ CAULLE BOSC HARD (2) / ENT CAUX FC OUVILLE (1)

La commission inflige une amende de 10 € à AJ CAULLE BOSC HARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Match n°55531238 : AS FAUVILLAISE (5) / CA LONGUEVILLAIS (5)

La commission inflige une amende de 10 € à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

La commission inflige une amende de 10 € à CA LONGUEVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule F

Match n°55531264 : GRPT CRIEL EU (1) / GRPT MOULIN ECALLES (5)

La commission inflige une amende de 30€ à GRPT CRIEL EU pour non-utilisation de la FMI

Poule G

Match n° 55531336: RC HAVRAIS (1) / AS ST ADRESSE BUT (3)

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS ST ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 55531338 : ES MT GAILLARD (5) / RC PORT DU HAVRE (4)

La commission inflige une amende de 30€ à ES MT GAILLARD pour non-utilisation de la FMI

Match n° 55531339: OH TREFILERIE NEIGES (5) / US ST THOMAS (1)

Match arrêté à la 49 ème minute suite aux intempéries.

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de l'arbitrage du 4 mai 2026 publié le 7 mai 2026.

La rencontre est reportée au mercredi 13 mai 2026

Poule H

Match n°55531364: US EPOUVILLE (5) / ROGERVILLE FC (1)

La commission inflige une amende de 10 € à US EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

Match n°55531366 : SOLIDARITE GOURNAY (4) / HAVRE AC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à SOLIDARITE GOURNAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

La commission inflige une amende de 10€ à HAVRE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531367: HAVRE S PORT FOOT (3) / ESM GONFREVILLE (5)

La commission inflige une amende de 10 € à HAVRE S PORT FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

U13 D4

Poule A

Match n° 55531447 : ECOLE DE FOOT ELBEUF (5) / ROUEN SAPINS FC (5)

Après plusieurs relances, absence de feuille de match

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par pénalité à ECOLE DE FOOT ELBEUF (5) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier ROUEN SAPINS FC (5) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à ECOLE DE FOOT ELBEUF une amende de 100€ pour non-respect des règlements en application des droits de pénalité du DFSM.

Poule B

Poule C

Match n° 55537957 : PLAT QUINCAMPOIS FC (3) / GCO BIHORELLAIS (3)

La commission inflige une amende de 30€ à PLAT QUINCAMPOIS FC pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55537956: CA CHEMINOTS STEPHAN (2) / STADE SOTTEVILLE CC (4)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55537958 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (3) / GRAND QUEVILLY FC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule D

Match n° 55536697 : FC BONSECOURS ST LEGER (2) / AS LONDAISE (1)

La commission inflige une amende de 20€ à FC BONSECOURS ST LEGER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Poule E

Poule F

Match n°55532035 : FC LA VARENNE (1) / FALAISES DU TALOU (3)

La commission inflige une amende de 30€ à FC LA VARENNE pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 30€ à FC LA VARENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de match, absence numéro licence arbitre et assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à FALAISES DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence arbitre assistant 2).

Match n°55532031 : NEUVILLE AC (2) / ES JANVALAISE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à NEUVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à ES JANVALAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence arbitre assistant 2).

Poule G

Match n° 55536626 : STADE VALERIQUEAIS (1) / E MOTTEVILLE X MARE (5)

La commission inflige une amende de 10€ à E MOTTEVILLE X MARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence arbitre assistant 2).

Poule H

Match n°55536569 : E MOTTEVILLE X MARE (3) / FC BARENTINOIS (2)

La commission inflige une amende de 30€ à E MOTTEVILLE X MARE pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 10€ à E MOTTEVILLE X MARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55536570 : SC STE AUSTREBERTHE (1) / O PAVILLAIS (3)

La commission inflige une amende de 10€ à SC STE AUSTREBERTHE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule I

Match n°55532210: AS OURVILLAISE (2) / US HERICOURT (2)

La commission inflige une amende de 10€ à US HERICOURT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule J

Poule K

Match n°55532426: RC NORMAND 2020 (1) / GRPT ST AUBIN VIGOR (5)

La commission inflige une amende de 10€ à RC NORMAND 2020 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55532425: ES YPREVILLAISE (1) / USF FECAMP (4)

La commission inflige une amende de 20€ à ES YPREVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55532427: ENT. ASL JSN ASBZ (1) / AS SASSETOT THEROUL (3)

La commission inflige une amende de 10€ à AS SASSETOT THEROUL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule L

Match n°55532455 : AS STE ADRESSE BUT (2) / LE HAVRE S PORT FOOT (2)

La commission inflige une amende de 10€ à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule M

Match n°55532782 : ESM GONFREVILLE (3) / US DES FALAISES (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à US DES FALAISES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532783: OLYMPIA'CAUX FOOT (4) / US LILLEBONNAISE (4)

Reserve d'avant match confirmée de OLYMPIA'CAUX FOOT (4)

Dossier est transmis à la commission des règlements et contentieux.

Poule N

Match n°55532813 : RC DU PORT DU HAVRE (3) / RC HAVRAIS (2)

La commission inflige une amende de 10€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532810 : LE HAVRE FC 2012 (5) / SC FRILEUSE (5)

Match arrêté à la 30 ème minute suite intempéries.

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de l'arbitrage du 4 mai 2026 publié le 7 mai 2026.

La rencontre est reportée au mercredi 13 mai 2026

Match n°55532812 : SC OCTEVILLE SUR MER (3) / OH TRFILIERIE NEIGES (3)

La commission inflige une amende de 30€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 20€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour envoi hors délais de la feuille d'arbitrage

Poule O

Match n°55532880 : AS DE MONTIVILLIERS (2) / ESPC ST GILLES ETAIN (2)

La commission inflige une amende de 20€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55532883 : FC DU LITTORAL (1) / ES DU MT GAILLARD (4)

La commission inflige une amende de 10€ à FC DU LITTORAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55532885 : GAINNEVILLE AC (13) / AS DE MONTIVILLIERS (2)

La commission inflige une amende de 10€ à GAINNEVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule P

Match n°55536722: FC ST JULIEN PT QUEVILLY (3) / AJ CAULLE BOSC HARD (3)

La commission inflige une amende de 30€ à FC ST JULIEN PT QUEVILLY pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 20€ à FC ST JULIEN PT QUEVILLY pour envoi hors délais de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 20€ à FC ST JULIEN PT QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence numéro de licence arbitre assistant 1 et absence numéro de match).

La commission inflige une amende de 20€ à AJ CAULLE BOSC HARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence sur le banc des éducateurs et absence numéro licence arbitre assistant 2).

Match n°55536723 : US MESNIL ESNARD FRA (3) / FC DU NORD OUEST (1)

La commission inflige une amende de 20€ à US MESNIL ESNARD FRA pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Match n°55536725: GRAND QUEVILLY FC (4) / ISNEAUVILLE FC (5)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule Q

Poule R

Match n°550032987 : US GODERVILLE (2) / FC GRUCHET LE VALASSE (2)

La commission inflige une amende de 30€ à FC GRUCHET LE VALASSE pour non-utilisation de la FMI de son fait.

Match n°55532985: GRPT ST AUBIN VIGOR (3) / US DE BOLBEC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à US DE BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule S

Match n°55539586: MT ST AIGNAN FC (3) / CANTELEU FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à MT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Rencontre du 6 mai 2026

U13 D2

Poule A

Match n°55530944 : CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE (2) / SC FRILEUSE (4)

La commission inflige une amende de 10€ à CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

Poule D

Match n°55531022 : ISNEAUVILLE FC (4) / QRM (5)

La commission inflige une amende de 10€ à QRM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

U13 D4

Poule O

Match n°55532888: OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (3) / GAINNEVILLE AC (13)

La commission inflige une amende de 10€ à GAINNEVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Journée du 09/05/2026

U18 D1

Poule A

Match n°55531212 : US EPOUVILLE (22) / ESM GONFREVILLE (22)

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°55531213: AS MONTIVILLIERS (21) / USF FECAMP (21)

La commission inflige une amende de 20€ à USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2 et Manque la signature d'après-match de l'éducateur responsable).

Poule B

Match n°55531311 : YVETOT AC (22) / FC LA VARENNE (21)

Forfait déclaré de FC LA VARENNE (21), par mail le Jeudi 7 Mai 2026 à 14h26.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait à FC LA VARENNE (21) sur le score de 0 but à 3 buts avec (0 point) pour en faire bénéficier YVETOT AC (22) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission déclare FC LA VARENNE (21) forfait général (3ème forfait dans ce championnat).

Ce forfait général intervenant avant les deux dernières journées de la dite compétition (compétition de jeunes en deux phases par match aller simples) tous les buts pour ou contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

La commission inflige une amende à FC LA VARENNE de 240€ (400-160) pour forfait général en application des droits et pénalités du DFSM.

Dit que les frais d'arbitrage sont à débiter au compte de FC LA VARENNE.

Match n°55531314 : ES PLATEAU FOUC.REAL (21) / FC TOTES (21)

Forfait déclaré hors délai de FC TOTES (21), par mail le Vendredi 8 Mai 2026 à 22h34.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match match perdu par forfait à FC TOTES (21) sur le score de 0 but à 3 buts avec (0 point) pour en faire bénéficier ES PLATEAU FOUC.REAL (21) sur le score de 3 buts à 0 but,

La commission inflige une amende de 120€ à FC TOTES pour forfait déclaré hors délai en application des droits de pénalités du DFSM.

Poule C

Match n°55531411 : O. DE DARNETAL (21) / US MESNIL ESNARD FRA (22)

La commission inflige une amende de 10€ à O.DE DARNETAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Match n°55531414: ST AUBIN FC (21) / G ELBE.CLEON. CAUDEBE (22)

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre central bénévole).

U18 D2

Poule A

Match n°55531740 : SC OCTEVILLE SUR MER (22) / RC DU PORT DU HAVRE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 2).

Poule B

Match n°55532083: US ST THOMAS (21) / US GODERVILLAISE (22)

La commission inflige une amende de 10€ à US ST THOMAS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et délégué).

Match n°55532084 : RC DU PORT DU HAVRE (22) / GRPT ST AUBIN VIGOR (21)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT ST AUBIN VIGOR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°55532086 : LE HAVRE FC 2012 (21) / US DE BOLBEC (22)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

Poule C

Match n°55532185 : ENT.JSN.ASL (21) / FC GRUCHET LE VALASSE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à FC GRUCHET LE VALASSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 2).

Poule D

Poule E

Match n°55532302 : FALAISE DU TALOU (22) / US DOUDEVILLAISE (21)

La commission inflige une amende de 30€ à FALAISE DU TALOU pour non-utilisation de la FMI.

Match n°55532303 : ENT VIENNE ET SAANE (21) / FC OFFRANVILLAIS (22)

La commission inflige une amende de 30€ à ENT VIENNE ET SAANE pour non-utilisation de la FMI.

Poule F

Match n°55532354 : RC ETALONDES (21) / FC DU NORD OUEST (21)

La commission inflige une amende de 10€ à RC ETALONDES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et délégué).

Match n°55532356: ENT.CANTON. GOURNAY (21) / US NORMANDE 76 (21)

La commission inflige une amende de 10€ à ENT.CANTON. GOURNAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et délégué).

Match n°55532357 : YERVILLE FC (21) / GRPT US CRIEL EU FC (21)

La commission inflige une amende de 10€ à YERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Poule G

Match n°55532399 : ROUEN SAPIN FC (21) / STADE SOTTEVILLE CC (22)

La commission inflige une amende de 10€ à ROUEN SAPIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Poule H

Match n°55532503 : AS LONDAISE (21) / FUSC BOISGUILLAUME (22)

La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

U15 D1

Poule A

Match n°55532546 : OH TREFILERIE NEIGES (1) / OLYMPIA'CAUX FOOTBAL (1)

La commission inflige une amende de 30€ à OH TREFILERIE NEIGES pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 20€ à OH TREFILERIE NEIGES pour envoi de la feuille d'arbitrage hors délai.

La commission inflige une amende de 10€ à OH TREFILERIE NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Match n°55532547 : ESPC ST GILLES ETAIN (1) / ES DU MONT GAILLARD (1)

La commission inflige une amende de 20€ à ESPC ST GILLES ETAIN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1 et délégué).

Match n°55532549 : RC DU PORT DU HAVRE (1) / SC FRILEUSE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant que délégué).

Poule B

Match n°55532619 : FUSC BOISGUILLAUME (2) / G ELBE.CLEON. CAUDEBE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Match n°55532620 : GRAND QUEVILLY FC (1) / US DE GRAMMONT (1)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué).

La commission inflige une amende de 20€ à US DE GRAMMONT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2 et une personne en trop sur le banc).

Match n°55532621 : MONT SAINT AIGNAN FC (1) / SC PETIT COURONNE (1)

La commission inflige une amende de 20€ à MONT SAINT AIGNAN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Présence de 2 personnes supplémentaires sur le banc).

La commission inflige une amende de 10€ à SC PETIT COURONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque la signature d'après-match de l'éducateur responsable).

Match n°55532622 : STADE SOTTEVILLE CC (1) / O. DE DARNETAL (1)

La commission inflige une amende de 10€ à O. DE DARNETAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence d'éducateur sur le banc).

Poule C

Match n°55532663 : US LUNERAYSIENNE (1) / AS FAUVILLAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué).

Match n°55532667 : YVETOT AC (2) / F LA BOUCLE DE SEINE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à YVETOT AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

U15 D2

Poule A

Match n°55532713 : RC DU PORT DU HAVRE (2) / HAVRE AC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et délégué).

Match n°55532715: AS ST ADRESSE BUT (1) / AC ST ROMAIN COLBOSC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS ST ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et délégué).

Poule B

Match n°55532759: AC ST ROMAIN COLBOSC (2) / OH TREFILERIE NEIGES (2)

La commission inflige une amende de 30€ à AC ST ROMAIN COLBOSC pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 10€ à AC ST ROMAIN COLBOSC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de match)

District de Football de Seine-Maritime

240 rue Notre-Dame de Pontmain, 76760 Yerville - 02 76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

Match n°55532760: RC HAVRAIS (1) / GRPT ST AUBIN VIGOR (2)

La commission inflige une amende de 30€ à RC HAVRAIS pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 10€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT ST AUBIN VIGOR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

Poule C

Match n°55532857 : US BOLBEC (1) / US DES FALAISES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence d'éducateur sur le banc de touche).

Match n°55532858 : US DOUDEVILLAISE (2) / RC NORMAND 2020 (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US DOUDEVILLAISE (2) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro licence délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à RC NORMAND 2020 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 2).

Match n°55532859 : GRUCHET LE VALASSE (1) / USF FECAMP (2)

La commission inflige une amende de 10€ à GRUCHET LE VALASSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 1).

Poule D

Match n°55532962 : CS GRAVENCHON (2) / E. MOTTEVILLE X MARE (1)

La commission inflige une amende de 30€ à CS GRAVENCHON pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 20€ à CS GRAVENCHON pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué)

Poule E

Match n°55533065: A HOUMOISE BOND (1) / ISNEAUVILLE FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°55533068: ENT.LOUV. USAT (1) / ROUEN SAPINS FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ROUEN SAPINS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Poule F

Match n°55533127 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / AS GOURNAY FOOTBALL (1)

Match arrêté à la 46ème minute.

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de l'arbitrage du 14 mai 2026 publié le 18 mai 2026.

La commission donne match perdu à AS GOURNAY FOOTBALL (1) pour abandon de terrain sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1).

La commission inflige à AS GOURNAY FOOTBALL une amende de 111€ en application des droits du DFSM.

Match n°55533128 : ISNEAUVILLE FC (1) / AS CANTON D'ARGUEIL (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 1 et du délégué).

Match n°55533129 : FC LA VARENNE (1) / GRPT MOULIN ECALLES (2)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT MOULIN ECALLES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

District de Football de Seine-Maritime

240 rue Notre-Dame de Pontmain, 76760 Yerville - 02 76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

Poule G

Match n°55533224 : ENT.AUMALE. ACBE (1) / ENT.ASM.USL (1)

Forfait déclaré de ENT.AUMALE. ACBE (1), par mail le vendredi 8 mai 2026 à 16h14

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à ENT.AUMALE. ACBE (1) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier le club de ENT.ASM.USL (1) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à ENT.AUMALE. ACBE une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM.

Match n°55533227 : FALAISE DU TALOU (2) / US NORMAND 76 (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FALAISE DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

Poule H

Match n°55533286 : FC OFFRANVILLE (2) / O. PAVILLAIS (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FC OFFRANVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de banc de touche).

Poule I

Match n°55547268 : AS LONDAISE (2) / FC TOURVILLE LA RIVIERE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS LONDAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à FC TOURVILLE LA RIVIERE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 2).

Match n°55547269 : US MESNIL ESNARD (2) / STADE DE GRAND QUEVILLY (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US MESNIL ESNARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Poule J

Match n°55547311 : SC PETIT COURONNE (2) / MONT ST AIGNAN FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à SC PETIT COURONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à MONT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°55547312 : AL DEVILLE MAROMME (2) / MAISON DE QUARTIER (2)

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numéro de licence de délégué).

Match n°55547314 : A. ROUENNAISE DE FOOT (1) / GRPT ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC (4)

Forfait déclaré hors délai de GRPT ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC (4) par mail le samedi 9 mai 2026 à 9h46

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à GRPT ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC (4) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier le club de A. ROUENNAISE DE FOOT (1) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à GRPT ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC une amende de 111€ pour forfait déclaré hors délai en application des droits du DFSM.

Poule K

Match n°55533434 : FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY (1) / STADE SOTTEVILLE CC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

Match n°55533435: FC BONSECOURS.S. LEGE (2) / AS LONDAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BONSECOURS.S. LEGE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué).

Match n°55533436 : GCO BIHORELLAIS (1) / GRAND QUEVILLY FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°55533438 : CMS OISSEL (2) / GRAND COURONNE FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

U13 D1

Poule A

Match n°55530864: GRAND QUEVILLY (5) / AS MADRILLET CHAT BL (5)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre central bénévole).

La commission inflige une amende de 10€ à AS MADRILLET CHAT BL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Poule B

Match n°55530907: GRPT ST VIGOR (4) / SC FRILEUSE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT ST VIGOR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Numéro de maillot pas réglementaire : N°77).

Match n°55530909: HAVRE CAUCRIAUV S (6) / CS GRAVENCHON (4)

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

U13 D2

Poule A

Match n°55530943 : ESM GONFREVILLE (4) / AS DE MONTIVILLIERS (3)

La commission inflige une amende de 10€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55530941 : OH TREFILERIE NEIGES (4) / LE HAVRE FC 2012 (4)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55530942 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S (5) / SC OCTEVILLE SUR MER (5)

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule B

Match n°55530969 : AS FAUVILLAISE (4) / CANY FC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule C

Poule D

Match n°55531029 : QRM (5) / STADE SOTTEVILLE CC (6)

La commission inflige une amende de 30€ à QRM pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 30€ à QRM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre, absence numéro de match et absence numéro licence assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule E

Match n° 55531056: FC BOOS (3) / ST AUBIN FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BOOS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n° 55531057 : FC ST ETIENNE ROUVRAY (4) / CMS OISSEL (3)

La commission inflige une amende de 10€ à FC ST ETIENNE ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

U13 D3

Poule A

Match n°55531085 : LE TRAIT DUCLAIR (3) / ROUEN SAPINS FC (4)

Forfait déclaré hors délais de LE TRAIT DUCLAIR (3) par mail le vendredi 8 mai 2026 19h25

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à LE TRAIT DUCLAIR (3) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier le club de ROUEN SAPINS FC (4) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à LE TRAIT DUCLAIR une amende de 99 € pour forfait déclaré hors délais en application des droits du DFSM.

Poule B

Match n°55531110 : ST JULIEN PT QUEV (3) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (2)

La commission inflige une amende de 30€ à ST JULIEN PT QUEV pour non-utilisation FMI

La commission inflige une amende de 20€ à ST JULIEN PT QUEV pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence numéro de match, Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule C

Match n°55531138 : FC MONTIGNY VAULP (2) / AL DEVILLE MAROMME (4)

La commission inflige une amende de 10 € à FC MONTIGNY VAULP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Poule D

Match n° 55531167: US ST MACLOU BRIERE (2) / USF FECAMP (3)

La commission inflige une amende de 10€ à USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule E

Match n°55531241 : US LUNERAYSIENNE (2) / AS FAUVILLAISE (5)

La commission inflige une amende de 10 € à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55531239 : ENT CAUX FC OUVILLE (1) / CA LONGUEVILLAIS (5)

La commission inflige une amende de 10 € à ENT CAUX FC OUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10 € à CA LONGUEVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55531242 : ES PLATEAU FOUC REAL (2) / FC DIEPPE (3)

La commission inflige une amende de 10 € à ES PLATEAU FOUC REAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10 € à FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule F

Match n°55531267 : ES AUMALOISE (2) / AC BRAY EST FORGES (2)

La commission inflige une amende de 10 € à ES AUMALOISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10 € à AC BRAY EST FORGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence arbitre assistant 2)

Match n°55531269 : AS MESNIEROISE (1) / AS LE TREPORTAISE (1)

La commission inflige une amende de 20 € à AS MESNIEROISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1)

Match n°55531270 : ES JANVALAISE (1) / GRPT US CRIEL EU FC (1)

La commission inflige une amende de 10 € à GRPT US CRIEL EU FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule G

Match n°55531342 : RC HAVRAIS (1) / OH TREFILERIE NEIGES (5)

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à OH TREFILERIE NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531343: AS STE ADRESSE BUT (3) / HAVRE CAUCRIAUVILLE S (4)

La commission inflige une amende de 10 € à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Poule H

Match n° 55531368: HAVRE AC (3) / ESM GONFREVILLE (5)

La commission inflige une amende de 10€ à HAVRE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55531370: US EPOUVILLE (5) / HAVRE S PORT FOOT (3)

La commission inflige une amende de 10 € à US EPOUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

La commission inflige une amende de 10 € à HAVRE S PORT FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

U13 D4

Poule A

Match n°55531453 : ESP FOOTBALL (1) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (5)

La commission inflige une amende de 10 € à ECOLE DE FOOT ELBEUF pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule B

Poule C

Match n°55537961 : GCO BIHORELLAIS (3) / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (3)

La commission inflige une amende de 20€ à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2)

Match n°55537963 : STADE SOTTEVILLE CC (4) / PLAT QUINCAMPOIS FC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule D

Match n°55536700 : US DE GRAMMONT (5) / FC BONSECOURS ST LEGER (2)

La commission inflige une amende de 10€ à FC BONSECOURS ST LEGER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n° 55536701 : SC PETIT COURONNE (2) / FUSC BOISGUILLAUME (4)

La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule E

Match n°55539565 : GCO BIHORELLAIS (5) / GRPT MOULIN ECALLES (3)

La commission inflige une amende de 30€ à GCO BIHORELLAIS pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 20€ à GCO BIHORELLAIS pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de délégué)

La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numérotation de maillots)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT MOULIN ECALLES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (Absence de numérotation de maillots)

Poule F

Match n°55532040 : GRPT US CRIEL EU (2) / ES JANVALAISE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ES JANVALAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule G

Match n°55536628 : E MOTTEVILLE X MARE (5) / US LONDINIÈRES (2)

La commission inflige une amende de 10€ à E MOTTEVILLE X MARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence arbitre assistant 1).

Poule H

Match n°55536573: FC BARENTINOIS (2) / SC ST AUSTREBERTHE (1)

La commission inflige une amende de 30€ à FC BARENTINOIS pour non-utilisation FMI

La commission inflige une amende de 10€ à FC BARENTINOIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de match).

Poule I

Match n°55532214: US HERICOURT (2) / FC BREUTE BRETTEVILLE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à US HERICOURT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule J

Poule K

Match n°55532432 : USF FECAMP (4) / RC NORMAND 2020 (1)

La commission inflige une amende de 10€ à RC NORMAND 2020 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532429: AS SASSETOT THEROUL (3) / AS PETIVILLE (2)

La commission inflige une amende de 20€ à AS SASSETOT THEROUL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Poule L

Poule M

Match n°55532789 : US DES FALAISES (2) / OLYMPIA'CAUX FOOT (4)

La commission inflige une amende de 10€ à US DES FALAISES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule N

Poule O

Match n°55532887 : AS DE MONTIVILLIERS (2) / AC ST ROMAIN COLBOSC (4)

La commission inflige une amende de 20€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Poule P

Match n°55536728 : FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY (3) – GRAND QUEVILLY FC (4)

Après plusieurs relances, absence de feuille de match

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par pénalité à FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY (3) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier GRAND QUEVILLY FC (4) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY une amende de 100€ pour non-respect des règlements en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n°55536726 : MAISON QUARTIER GRIE (3) / ISNEAUVILLE FC (5)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule Q

Poule R

Match n°55532991 : RAMPONNEAU FECAMP (1) / GRPT ST AUBIN VIGOR (3)

La commission inflige une amende de 10€ à RAMPONNEAU FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule S

Match n°55539592 : MT ST AIGNAN FC (3) / MAISON QUARTIER GRI (5)

La commission inflige une amende de 10€ à MT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à MAISON QUARTIER GRI pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55539593 : CANTELEU FC (2) / GCO BIHORELLAIS (7)

La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Le Président

Thomas NIEMIER



Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

